

## Les amendes Covid ont déjà rapporté 6 millions d'euros

**JUSTICE** La perception des amendes infligées pour une infraction aux mesures de lutte contre le coronavirus a déjà livré 6 millions d'euros, ressort-il d'une réponse du ministre de la Justice, Koen Geens, à la députée Vanessa Matz (CDH). Parmi les mesures prises pour faciliter le travail des parquets, une possibilité de traitement des amendes par le biais d'une transaction immédiate par la police a été prévue. Pour ce processus, des carnets de constats intelligents avec codes QR ainsi que des terminaux de paiement ont été mis à la disposition des agents.